Αρ. 8117

ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΠΟΛΙΤΕΙΑ
Ο ΚΥΒΕΡΝΗΤΗΣ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ

Mylord!

C'est avec infiniment de peine que je dois encore m'expliquer avec vous Mylord, et par écrit, sur votre lettre d'hier, et sur les circonstances désagréables qui la motivent.

Personne plus que moi ne déplore les incidents qui ont pu vous obliger à déployer les enseignes d'un Commandement que le gouvernement ne vous avait pas déféré, et personne plus que moi n'est empressé à suspendre et à mettre en jugement le Capitaine Butti, à le faire remplacer par un autre, et à reconnaître que l'équipage de ce bâtiment doit être de la confiance pleine et entière du dit nouveau Capitaine.

Le Commissariat vous envoie aujourd'hui le Capitaine Macrymoura lequel remplacera le Capitaine Butti, réglera l'affaire de l'équipage, et se mettra le plus promptement possible en mesure de recevoir vos ordres pour vous conduire à Navarin, à Zante, et s'il le faut, jusqu'à Toulon.

D'après les communications écrites qui ont eu lieu entre vous Mylord et le gouvernement Grec depuis votre arrivée, j'ai dû croire suffisamment éclaircie et décidée la [1] question de savoir si à côté du titre de Grand Amiral que le Congres de Trézène vous a conféré, le gouvernement Grée pourrait ou devait dans les circonstances actuelles vous donner celui de Chef des petites forces navales de la Grèce de vous engager à en prendre le commandement, et d'arborer les enseignes de ce même commandement.

Cette question n'en est pas une parce que le fait me semble l'avoir assez résolue. Néanmoins puisque vous le désirez, Mylord, je vous le répéterai encore. La Grèce placée désormais sous la Sauvegarde des Puissances Alliées, n'a plus de commissions à vous donner qui soient à la hauteur de votre grade de vos talents et de votre crédit.

Son Gouvernement donc n'est pas dans le cas de vous conférer le Commandement de ses petites forces navales, ni de vous autoriser à arborer le pavillon de Grand-Amiral.

En mon particulier je ne saurais assez vous exprimer les regrets que me font éprouver les circonstances dont j'ai l'honneur de vous entretenir, et l'empressement [2] avec lequel je saisirai toutes les occasions de vous donner des preuves du prix que j'attache aux sentiments que vous avez bien voulu me témoigner.

Recevez, Mylord, l'assurance de ma considération très distinguée.

Poros le 4 / 16 Décembre 1820

Le Président
(L.S.) signé). S. A. Capodistrias

Le Secrétaire d'État
(signé). St Tricoupy